

Vos demandes d'urbanisme par voie électronique

À partir du 1^{er} janvier 2022, les habitants pourront faire leur demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

En effet, le décret n°2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalités d'urbanisme est venu prévoir la réglementation qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Vous pourrez ainsi adresser vos demandes d'urbanisme par mail, à la mairie, à l'adresse suivante : secretairesmairiestmards@orange.fr . ■



Comment se débarrasser des déchets verts ?

Pourquoi depuis 2011 est-il interdit de brûler les déchets verts ? Tout le monde le fait depuis des années !

Brûler les déchets verts (herbe de tonte, feuilles mortes, brindilles ou branches d'arbres) est désormais interdit car outre le risque d'incendie ou les nuisances olfactives pour le voisinage, les fumées qui se dégagent ont aussi un impact écologique important. À titre d'exemple : brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines qu'un trajet de 14 000 km en voiture à essence neuve.

En ne respectant pas cette interdiction, vous risquez une amende jusqu'à 450 €. Pour éviter l'amende, ayez le réflexe de déposer vos déchets à la déchetterie. C'est plus rapide que de brûler les déchets. Vous pouvez également les composter ou les utiliser en paillage pour vos massifs, jardinières ou plates-bandes. ■



Restrictions supplémentaires pour l'usage de produits phytosanitaires

À partir du 1^{er} juillet 2022 la réglementation sur les produits phytosanitaires se durcit encore plus pour limiter leur utilisation.

Aux interdictions précédentes (habitations et jardins particuliers) se rajoutent les cimetières, les parcs d'attraction, les campings, les voies d'accès privées, les espaces verts, les zones à usage collectif comme les écoles, les établissements de santé, certains équipements sportifs etc.

La commune de Saint-Mards-en-Othe a fait le choix de ne plus utiliser des produits phytosanitaires depuis 2008.

Pour protéger et entretenir votre jardin vous pouvez utiliser les produits phytosanitaires de biocontrôle à faibles risques et ceux utilisés en agriculture biologique.

Ces dernières restrictions ne s'appliquent pas aux agriculteurs soumis à une autre réglementation. Les politiques publiques en France, comme en Europe se fixent l'objectif d'une réduction importante de l'usage des pesticides conventionnels en agriculture : moins 50 % en Europe d'ici 2030. ■

Numéros d'urgence

Pompiers : 18 | Police : 17 | SAMU : 15
Appel d'urgence européen : 112
Gendarmerie Aix-en-Othe : 03 25 46 70 14
Gendarmerie Estissac : 03 25 40 40 11

Comité de rédaction :

Commission Communication

Ont participé à ce numéro :

Lionel Bertin, Laura Bonnin, Caroline Dupont-Métayer, Ana Longevialle

Conception graphique :

Clara Audureau

Imprimé à la mairie.

Prière de ne pas jeter sur la voie publique.



LE MÉDARIEN

BULLETIN COMMUNAL DE SAINT-MARDS-EN-OTHE

L'Édito

L'accès à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante est un enjeu écologique et sanitaire capital. Notre commune sera à plus ou moins long terme confrontée à cette problématique. La crise climatique est aussi une crise de l'eau. On se rend compte que le cycle de l'eau, élément primordial pour la vie, est de plus en plus impacté par des phénomènes extrêmes : inondations ou sécheresses.

Afin d'assurer une meilleure gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire français, la loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, les services gérés par des communes seront les plus directement affectés par cette mesure.

La mairie doit donc engager une réflexion sur le transfert de la compétence eau. Jusqu'ici la commune exerce cette compétence en régie pour le bourg de Saint-Mards, pour les hameaux elle est exercée par le syndicat Sens-Nord-Est. La question qui se pose à nous est de transférer cette compétence dans les meilleures conditions possibles pour les habitants et pour la commune. Notre choix est limité : cette compétence sera soit transférée au syndicat qui nous fera la meilleure proposition, soit par défaut à la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2026.

Je profite de cet Édito pour vous souhaiter à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année !

Lionel Bertin
Maire de Saint-Mards-en-Othe



Tilleul cassé



Volet en bois et fenêtre au Lavoir

Des actes de vandalisme insupportables pour notre commune

Depuis quelques temps nous déplorons des actes gratuits de vandalisme qui commencent à chiffrer.

Au début de l'automne, des individus ont décidé de s'en prendre au jeune tilleul que nous venions de planter pour remplacer le tilleul mort rue de la Digue. Il a été sectionné en deux au milieu du tronc, il va falloir le remplacer. Coût de l'opération : plus de 600 euros. Qui va payer ? La mairie et donc forcément nous, les habitants.

Au mois d'octobre des enfants se sont amusés à jeter des cailloux sur la baie vitrée du Lavoir, qui a maintenant des impacts et des fissures un peu partout la rendant dangereuse pour les personnes participant aux activités organisées au Lavoir. Le bâtiment appartient à la mairie. Le coût d'une telle baie vitrée avoisine les 600 euros. Qui va payer ? La mairie et donc forcément nous, les habitants.

Toujours au Lavoir, la fenêtre et le grand volet du côté du terrain de football ont été cassés. Coût de l'opération : plus de 2000 euros. Il faudra les remplacer. Qui va payer ? La mairie et donc forcément nous, les habitants.

Début décembre, des individus ont décidé d'éventrer le toit de l'abribus situé près de la mairie. Il faudra aussi le remplacer. Coût de l'opération : environ 3000 euros. Qui va encore payer ? La mairie et donc forcément nous, les habitants.

Comme dans une famille, il en va de la responsabilité de chacun de veiller sur les biens communs sans quoi un état de délabrement risque de s'installer. Comme vous le savez, nous ne sommes pas une commune riche et c'est bien dommage d'utiliser nos ressources pour réparer ou remplacer des équipements qui pouvaient durer bien plus longtemps.

La Commune a installé un système de vidéosurveillance – certaines caméras sont d'ores et déjà opérationnelles et d'autres caméras sont en cours d'installation. Nous engagerons des poursuites à l'encontre des toutes les personnes impliquées dans les actes de vandalisme. ■

DÉPARTEMENT DE L'AUBE



MAIRIE DE
SAINT-MARDS-EN-OTHE

Mairie de Saint-Mards-en-Othe

14, rue Charles Petit
10 160 Saint-Mards-en-Othe
Tél. 03 25 70 12 22
Mail : mairiesaintmardsenothe@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi et vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h. Mercredi de 9h30 à 12h.
Jeudi fermé.
Samedi, sur rendez-vous avec M. le Maire.



Des bonbons ou un sort...

Halloween à l'école

Le dernier jour avant les vacances de la Toussaint, l'école de Saint-Mards a porté haut les couleurs d'Halloween dans le village!

Sorcières, diables, vampires, monstres, citrouilles, morts-vivants, infirmières sanglantes... enfants et adultes étaient venus déguisés.

L'école était décorée de citrouilles aux visages grimaçants, de chauves-souris, de ballons et de banderoles noires et oranges réalisées par les enfants.

En fin de matinée, les classes ont défilé dans les rues de Saint-Mards en réclamant « des bonbons ou un sort » aux habitants qui ont bien voulu leur distribuer des friandises à plein chaudron!

L'après-midi, le beau temps a permis de goûter dans la cour. Au menu : gâteau araignée, gâteau de sorcière, gâteau à la citrouille, doigts de sorcières, arrosés de litres de sang de grenouille... euh, de grenadine!

Cette année encore, les enfants ont quitté l'école avec de beaux souvenirs... ■



Pompiers de Saint-Mard - Commémorations du 11 novembre 2021

Les pompiers de Saint-Mards-en-Othe en formation

Fin novembre la majorité des pompiers de Saint-Mards-en-Othe a effectué une formation importante, d'une semaine, appelée « Plans Secours à la personne ». L'intérêt de cette formation est l'approfondissement des connaissances en secourisme dans le but de porter à son efficacité maximale l'intervention des pompiers dans le cadre du secours à la personne. ■

Une école bien équipée grâce au Plan numérique

À l'initiative d'Astrid Harmand, la directrice, l'école de Saint-Mards a pu bénéficier à la rentrée 2021 d'un Plan de relance numérique lancé par l'Etat. Grâce à des subventions étatiques, à une participation de la mairie et de la coopérative scolaire, les classes de CP-CE1-CE2 et de CM1-CM2 ont pu être dotées de tableaux numériques avec vidéoprojecteurs permettant aux élèves de travailler sur des textes, des photos, des vidéos, des logiciels interactifs, rendant ainsi les apprentissages plus actifs et plus ludiques.

L'école a été également équipée de trois tablettes sur lesquelles les élèves des trois classes peuvent s'entraîner, et de logiciels d'histoire, de géographie, de français et de mathématiques.

Notre petite école rurale est désormais à la pointe de la technologie! ■



Arrivée de nuit

La Course du cœur

Pour soutenir les dons d'organes, la « Course du cœur » a fait étape à Saint-Mards-en-Othe. Une quinzaine d'équipes de quatre coureurs chacune sont arrivées jeudi 14 octobre vers 19 heures sur la ligne d'arrivée située entre la fontaine et la mairie en centre bourg. Pendant environ 30 minutes, les équipes sont arrivées armées des lampes frontales et des lampes de poche en raison de la nuit déjà tombée. L'ensemble était sécurisé par de nombreuses voitures de course d'équipes et quatre motards de la police. C'était la deuxième journée accomplie pour les coureurs, encore deux jours à effectuer. Après les applaudissements pour tous les sportifs par les habitants sur place, la mairie a prévu un ravitaillement en salle des fêtes.

Encore un grand merci aux équipes pour leur courage et pour leur travail de sensibilisation au don d'organes. ■

Recensement de la population 2022, comment ça marche ?

Le recensement de la population initialement prévu en 2021 se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance dans le village pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. ■



Place Gambetta

Connaissez-vous Maelis ?

Maelis est une nouvelle application simple, gratuite et fiable qui vous permet de rester connecté avec votre commune. Vous pouvez la télécharger dans Google Play ou dans Apps Store et créer votre compte.

Elle vous permet, dès maintenant, de prendre connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture et des modalités de contact de la mairie. Certaines rubriques seront enrichies au fil du temps. Ainsi, prochainement, il sera possible de connaître les services publics municipaux : bibliothèque, CCAS, déchetterie, école, services postaux (à venir) ; de rester informé des actualités, des alertes concernant l'électricité, l'eau, les travaux etc. ou de consulter les derniers bulletins municipaux ou derniers principaux arrêtés municipaux. Enfin, Maelis permettra aussi de signaler à votre municipalité les incidents près de chez vous. ■

État Civil

Naissances

- Eléonor COLLEAU
21 octobre 2021
- Kathaleya LUIS PRUDOMME
7 octobre 2021

Mariages

- Anaïs Debar et Thomas Bonzano
10 juillet 2021
- Isabelle Richebourg et Didier Adam
18 septembre 2021

Décès

- Daniel Hérard
9 septembre 2021
- Luis Gonçalves
9 octobre 2021

Agence postale à la mairie

Le Conseil municipal a décidé de l'ouverture d'une agence postale à Saint-Mards-en-Othe qui se situera dans les locaux de la mairie. L'ouverture de cette agence se fera dans le courant de l'année 2022. ■

Fin des travaux sur la place de la mairie

Les travaux sur la place Gambetta et au niveau de la D374 se poursuivent et ont pris un peu de retard. La chaussée sera à nouveau ouverte pour la circulation vers la fin décembre 2021. Le revêtement de la chaussée et les plantations seront finalisés au printemps prochain. ■

Annnonce diocèse

Le père Christian Belaud a été nommé administrateur avec un mandat d'un an des ensembles paroissiaux d'Aix-en-Othe (et donc de Saint-Mards-en-Othe) et d'Estissac. ■



Logo Maelis